

Quels sont les lauréats de l'appel à projets pour les unités péri-opératoires dédiées aux personnes en situation de handicap ?

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a lancé en mars 2024 un appel à projets visant à soutenir la mise en place d'unités péri-opératoires pour les personnes en situation de handicap au sein des centres experts, en ciblant de nouvelles disciplines chirurgicales (hors orthopédie, gynécologie et urologie) telles que l'ORL, la neurochirurgie, la Stomatologie ou encore la chirurgie digestive.

Cet appel à projets s'adressait aux établissements de santé franciliens, publics ou privés, ayant une expertise dans la prise en charge chirurgicale des patients en situation de handicap et souhaitant développer ou renforcer une Unité Péri-Opératoire Handicap (UPOH).

Les dossiers de candidature devaient inclure une présentation détaillée de l'équipe projet, de l'établissement de santé et de son activité chirurgicale concernée. Ils devaient également comporter : une description de l'organisation du parcours patient et de l'UPOH, un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du projet, une évaluation de son impact avec des indicateurs de suivi précis, ainsi qu'un budget prévisionnel détaillant l'utilisation de la subvention allouée.

Les 2 lauréats sont :

Département	Etablissement porteur	Synthèse du Projet
75	Hôpital Armand Trousseau (APHP)	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'une activité d'odontologie sous anesthésie générale dans la 4^e salle de l'UCA, en lien avec les hôpitaux Rothschild et Charles Foix.• Ouverture et équipement complet de cette salle, avec un plateau technique dédié aux soins bucco-dentaires.• Recrutement d'une infirmière coordinatrice pour organiser les parcours et accompagner les enfants en situation de handicap.• Mise en place de consultations anesthésiques adaptées (présentielles ou en téléconsultation).• Aménagement d'un espace d'accueil apaisant avec installation d'un dispositif Tovertafel.

78

Centre Hospitalier François Quesnay

- Organisation d'un suivi post-opératoire structuré par les services adresseurs.
- Formation ciblée des nouveaux professionnels aux spécificités de l'odontologie et du matériel.

- Modernisation complète des box de soins et remplacement des fauteuils pour améliorer le confort des patients en situation de handicap.
- Création d'une unité préopératoire adaptée, intégrée au service de chirurgie orale et odontologie.
- Mise en place d'un parcours de soins dédié.
- Amélioration des équipements médicaux
- Déploiement de consultations préopératoires en présentiel ou par téléphone selon la situation du patient.
- Organisation de la sortie rapide après intervention, avec transmission des ordonnances à l'aide.
- Formation des nouveaux professionnels sur la prise en charge du handicap.

Dans le cadre de cet appel à projets, 4 dossiers de candidature ont été soumis. La sélection des candidatures a reposé sur les critères suivants :

- Ciblage des centres experts en matière de prise en charge chirurgicale des patients en situation de handicap, avec un projet pour la mise en place ou développement d'une UPOH ;
- Réalisation d'une grille d'analyse portant sur les éléments suivants :
 - o L'équipe projet et le pilotage ;
 - o La description de l'établissement et de l'activité chirurgicale concernée ;
 - o La description de l'organisation du parcours patient et de l'UPOH ;
 - o La description des modalités de mise en œuvre du projet ;
 - o Le calendrier de mise en œuvre du projet ;
 - o La modalité d'évaluation du projet ;
 - o La description détaillée de l'utilisation de la subvention allouée prévue.
- L'avis consultatif d'experts ;
- L'avis consultatif des fédérations hospitalières ;
- L'avis délibératif des délégations départementales ;
- L'avis délibératif des représentants du siège de l'ARS.

Le comité de sélection a associé des représentants de l'ARS IDF (Direction de l'Offre de Soins (DOS), Direction de l'Autonomie (DA), et délégations départementales), représentants des usagers et des fédérations hospitalières.

Les projets retenus ont bénéficié d'un financement dédié et feront l'objet d'une évaluation après 1 an de mise en œuvre afin de mesurer leur impact sur l'amélioration du parcours de soins et leur potentiel de généralisation à d'autres établissements.